

FICHE DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Direction des Ressources Humaines
et des Instituts de Formation IFSI/IFAS

Délégant: **M. Mathieu MONIER** – Directeur du GHPP et du CHI de Bourg-St-Andéol / Viviers

Délégataire principal: **M. Christophe SUZAC** – Directeur adjoint

Suppléants: cf. détails par périmètre ci-dessous

1. DÉLÉGATION – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

1.1 Délégataire principal

Délégation permanente est donnée à: **M. Christophe SUZAC**, Directeur adjoint des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes relevant de sa compétence, notamment:

- Recrutement
- Nominations
- Gestion des carrières
- Positions statutaires
- Retraites
- Paie
- Frais de déplacement (dans la limite des crédits approuvés)

1.2 Suppléances

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe SUZAC:

- **Mme Flore-Emilie GODDET-CHARPENTIER**, Responsable des Ressources Humaines,
- En son absence: **Mme Valérie NADAL**, Responsable Paie Carrière

1.3 Suppléances spécifiques – Formation

En l'absence ou empêchement de Mme GODDET-CHARPENTIER et/ou Mme NADAL, délégation est donnée, pour les seuls actes suivants, à **Mme Valérie LEJEUNE**, Adjoint des cadres – Formation:

- Demandes de remboursement ANFH
- Autorisations de départ en stage
- Courriers relatifs à la formation

1.4 Suppléances spécifiques – Handicap & absences longues

En l'absence ou empêchement de Mme GODDET-CHARPENTIER et/ou Mme NADAL, délégation est donnée, pour les courriers et décisions afférents au handicap et aux absences longues, à **Mme Murielle BAZIN**, Adjoint des cadres – Référente handicap, responsable du pôle absences longues.

Annexe 2 à la Délégation générale de signature n° 2026/1565 (Version initiale 1/1)

3. DÉLÉGATION – INSTITUTS DE FORMATION IFSI-IFAS

3.1 Délégué principal

Délégation permanente est donnée à **M. Christophe SUZAC**, Directeur adjoint des instituts de formation IFSI/IFAS, pour tous les actes relevant de la gestion des Instituts de formation IFSI-IFAS, hors cadre de la délégation permanente attribuée à **Mme Colette MATHIEU** par le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.

3.2 Délégué – agrément régional & RH internes

Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 10 juin 2021, délégation permanente est donnée pour signer tous actes, devis et factures relevant des attributions stipulées dans l'agrément régional, ainsi que les actes de gestion des ressources humaines de l'IFSI-IFAS, à :

- Mme Colette MATHIEU**, Cadre Supérieure de Santé – Responsable IFSI/IFAS

4. DURÉE

La présente fiche prend effet à compter de sa signature et demeure valable jusqu'à la nomination d'un nouveau responsable ou jusqu'à modification ou abrogation par décision du Directeur Général.

5. SIGNATURES

Fait à Montélimar le 15 juin 2026,

Le Directeur Général

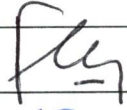
M. Mathieu MONIER



Le Délégué Principal

M. Christophe SUZAC

Suppléants:

Mme Flore-Emilie GODDET-CHARPENTIER AAH-HC	
Mme Valérie NADAL – AAH	
Mme Valérie LEJEUNE – ACH	
Mme Murielle BAZIN – ACH	
Mme Colette MATHIEU – CSS	